

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la commune de **CEZAC-EN-QUERCY**  
N° : 2026-02avril D013

Conseillers en exercice : 11  
Présents : 11 **L'an deux mille vingt six**  
Votants : 11 Le : 02/04/2026 à 20h00  
Pour : 11 Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC  
Contre : 0 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire  
Abstentions : 0 à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24/03/2026.

**Présents** : Jean-Noël CAMBE, Julie CAPUS, Jean-Denis CORMANE, Angélique DELCOURT, Lilian GIRMA, Pascale GONFROY, Elodie LAC, Fabien PARAIRE, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON, Sandra SCHELL.

**Pouvoir** : /

**Absents excusés** : /

**A été désignée secrétaire** : Julie CAPUS.

**Objet** : Désignation des délégués à la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que dans les Communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du Maire ou son représentant, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est précisé qu'il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le Conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. [L 2121-21](#)). Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire (art. L 2121-21 du CGCT).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote au scrutin secret, qu'une seule liste a été déposée, elle est la suivante :

Sont candidats au poste de titulaire :

- M. Jean-Denis CORMANE
- Mme Sandra SCHELL
- Mme Angélique DELCOURT

Sont candidats au poste de suppléant :

- Mme Julie CAPUS
- M. Lilian GIRMA
- Mme Elodie LAC

➤ Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de désigner comme :

- **Délégués titulaires :**

- M. Jean-Denis CORMANE
- Mme Sandra SCHELL
- Mme Angélique DELCOURT

- **Délégués suppléants :**

- Mme Julie CAPUS
- M. Lilian GIRMA
- Mme Elodie LAC

**Composition de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)**

Président : Maurice ROUSSILLON, Maire

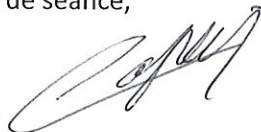
Titulaires	Suppléants
Jean-Denis CORMANE	Julie CAPUS
Sandra SCHELL	Lilian GIRMA
Angélique DELCOURT	Elodie LAC

Reçue en préfecture le : 03/04/2026.

Publiée par affichage le : 09/04/2026

Le Secrétaire de séance,

Julie CAPUS.



Fait et délibéré le 02/04/2026.

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Maurice ROUSSILLON.



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».